



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
11 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**  
**Neuvième session**  
Genève, 20-24 novembre 2017  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa cinquième session ;
  - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-quatrième session.
4. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
  - a) Investissement ;
  - b) Entreprise et technologie de l'information et de la communication.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



## II. Annotations

1. La neuvième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement se tiendra du 20 au 24 novembre 2017.

2. L'ordre du jour provisoire a été adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa session extraordinaire, tenue le 5 avril 2017. À sa neuvième session, la Commission s'intéressera à l'investissement et au développement des entreprises en tant que moyens de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle examinera le rapport de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ainsi que le rapport de la trente-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. La Commission analysera en outre les activités du secrétariat qui ont contribué à la promotion et au renforcement des synergies entre les trois piliers.

### Point 1

#### Élection du Bureau

3. Conformément au cycle de roulement, le Bureau de la Commission à sa neuvième session sera constitué comme suit : un président de la liste A (Asie) et un Vice-Président/Rapporteur de la liste B.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission figure dans la section I ci-dessus. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/34                      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### Rapports des réunions d'experts

5. Au titre de ce point, la Commission examinera les rapports suivants :

a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa cinquième session ;

b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-quatrième session.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/MEM.4/15              Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa cinquième session

TD/B/C.II/ISAR/83              Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-quatrième session

## Point 4

### Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

#### a) Investissement

6. Il est essentiel de promouvoir l'investissement pour obtenir les moyens financiers substantiels qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. En particulier, des mesures de promotion et de facilitation des investissements pourront aider à vaincre les réticences des investisseurs face au ratio rendement/risque considéré comme défavorable dans certains secteurs liés aux ODD. Dans son rapport 2014 sur l'investissement dans le monde, intitulé *Investing in the SDGs – An Action Plan* (L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action), la CNUCED recommandait d'instaurer de nouveaux mécanismes d'incitation et de créer une nouvelle génération d'organismes de promotion de l'investissement, qui cibleraient les investisseurs en fonction des ODD et qui établiraient et proposeraient des listes de projets pouvant être financés. S'appuyant sur le programme de travail de la CNUCED visant à attirer les investissements dans les projets liés aux ODD, la session de haut niveau de la Commission examinera les meilleures pratiques et les autres mesures pouvant être adoptées pour mieux aider les pays à mobiliser les investissements étrangers directs en faveur des ODD.

7. Conformément à la pratique établie, la Commission poursuivra ses travaux par l'examen des politiques d'investissement de la Gambie et de l'Europe du Sud-Est, qui sera une autre occasion d'échanger des expériences et de mettre au jour des mesures et des pratiques pouvant contribuer à la réussite du Programme 2030.

#### b) Entreprise et technologie de l'information et de la communication

8. Le Programme 2030 ne pourra être mené à bien qu'à la condition que les pays en développement améliorent sensiblement leurs capacités dans les domaines de la technologie et de l'innovation, pour s'engager fermement dans un processus de convergence technologique avec les pays avancés. Il note que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du programme mondial de développement. Les discussions sur le sujet qui se tiendront dans le cadre de la Commission pourront aider à établir des partenariats internationaux efficaces aux fins de l'apprentissage et du développement des technologies ainsi qu'à mettre en évidence des méthodes innovantes pour promouvoir l'accès aux technologies en vue de la réalisation des ODD. Dans ce contexte, la Commission envisagera peut-être de procéder à un échange d'expériences et d'enseignements concernant les enjeux et les perspectives que présente le déploiement de technologies nouvelles et naissantes à l'appui des ODD. Il pourra aussi être question de la nécessité d'établir de nouveaux cadres directeurs qui mettent la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement durable et plus inclusif, y compris dans le cadre des activités d'orientation et de coopération technique de la CNUCED.

#### Documentation

TD/B/C.II/35	Promouvoir l'investissement privé en faveur des objectifs de développement durable
UNCTAD/DIAE/PCB/2017/5	<i>Investment Policy Review: The Gambia</i>
UNCTAD/DIAE/PCB/2017/6	<i>Investment Policy Review: South-East Europe</i>
TD/B/C.II/36	La science, la technologie et l'innovation en tant que moyens de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable

**Point 5**

**Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers**

9. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission.

**Point 6**

**Questions diverses**

10. Conformément à la demande faite par la Commission, le secrétariat informera les participants de l'évolution récente des tendances et des politiques dans les domaines de l'investissement et de l'entrepreneuriat au service du développement.

**Point 7**

**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

11. Le rapport de la neuvième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
19 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Neuvième session

Genève, 20-24 novembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

## Ordre du jour provisoire annoté

### Rectificatif

### Chapitre II, paragraphe 3

*Remplacer* le texte existant par :

L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, 1 président, 5 vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de 7 membres, à savoir 4 membres présentés conjointement par les Groupes A et C, 2 membres par le Groupe B et 1 membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale. Conformément au cycle de roulement, le Bureau de la Commission à sa neuvième session sera constitué comme suit : président – liste A (Asie) ; rapporteur – liste B ; vice-présidents – 3 pour les listes A et C, 1 pour la liste B et 1 pour la liste D.

---

